

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/02/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 36 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : RH – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence N° 2022-14
---	--

Présents (35) : GUILBERT Annie, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, , MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, MIR André, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents en vision (1) : DELOM Christian.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie.

Absents (18) : GOUBE Nicole (excusée), GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, VIDAILLET Jocelyne (excusée), MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel (excusé), ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DARAN René (excusé), SALAT Jacques (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (8) :

- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- LACAZE Noël à PELIEU Michel
- ROBIN Isabelle à BALAGNA Patrice
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- HELARY Yann à OZUN Benjamin
- BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à MILLET Michel

Michel SOLANA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par

l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% du SMIC brut sur la base d'un volume horaire de 30h hebdomadaire retenu pour le calcul.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée, régi par le Code du travail.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 9 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- Rémunération : 1700 € brut.

Et de l'autoriser à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Monsieur le Président invite les Conseillers Communautaires à en débattre.

Après en avoir débattu et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence aux conditions mentionnées par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU